VILLAGE DE POINTE-VERTE PROCÈS-VERBAL RÉUNION EXTRAORDINAIRE

Date: le lundi 8 novembre 2021

Heure: 18 h 30

Endroit: Salle du conseil

1. Ouverture de la réunion

Le maire, M. Maxime Lejeune, appelle la réunion à l'ordre à 18 h 30.

2. Relevé des présences et constatation du quorum

Étaient présents :

- Maxime Lejeune Maire
- Brigitte Guitard maire adjointe
- Roger Guitard (par téléphone)
- Ronnie Arseneau conseiller
- Mario Mercier conseiller
- Donna Landry-Haché Directrice/Greffière

Le maire, M. Maxime Lejeune, constate l'atteinte du quorum et déclare la réunion ouverte.

3. Adoption de l'ordre du jour

a) Résolution – Adoption de l'ordre du jour

Résolution: 98-21 Proposée par: Ronnie Arseneau Appuyée de: Roger Guitard

Que l'ordre du jour soit adopté comme présenté avec les changements suivants :

- Ajouter 7. f) Résolution Transferts de fonds additionnels SCADA
- Ajouter 10. a) Adaptations aux changements climatiques
- Ajouter 10. b) Autorité portuaire de Pointe-Verte Don

Pour: 4
Contre: 0

RÉSOLUTION ADOPTÉE

4. Déclarations de conflits d'intérêts – Néant

5. Parc Atlas

a) Résolution – Parc Atlas

Résolution : 99-21 Proposée par : Brigitte Guitard Appuyée de : Mario Mercier

Attendu que les membres du conseil ont reçu une demande de modifier les conditions de l'entente d'achat du Parc Atlas;

Attendu que les membres du conseil ont repassé toute l'information disponible afin de prendre une décision éclairée;

Que les membres du conseil votent en faveur de demeurer au prix de vente établit lors de l'achat d'offre à 499 000 \$.

Pour: 4
Contre: 0

RÉSOLUTION ADOPTÉE

6. Annulation de la réunion ordinaire du 27 décembre 2021

a) Résolution – Annulation de la réunion ordinaire du 27 décembre 2021

Résolution : 100-21	Proposée par : Ronnie Arseneau Appuyée de : Mario Mercier				
Que la réunion ordinaire soit annulée le lundi 27 décembre 2021.					
Pour: 4 Contre: 0	RÉSOLUTION ADOPTÉE				

7. Finance

a) Résolution – Budget des égouts sanitaires

Résolution: 101-21

QU'IL SOIT RÉSOLU Qu'en vertu de l'alinéa 117(3) de la loi sur la gouvernance locale du Nouveau-Brunswick, le conseil municipal du Village de Pointe-Verte établi que : le budget d'exploitation du service d'égouts sanitaires pour l'année 2022, comprendra des revenus et des dépenses de 118 845 \$.

Pour: 4

RÉSOLUTION ADOPTÉE

Pour: 4 RÉSOLUTION ADOPTÉE
Contre: 0

b) Résolution – Marge de crédit du fonds d'égouts sanitaires

Résolution : 102-21 Proposée par : Brigitte Guitard Appuyée de : Mario Mercier

CONSIDÉRANT QUE l'article 117(13) de la Loi sur la gouvernance locale du Nouveau-Brunswick stipule qu'une municipalité ne peut emprunter, au cours d'une année quelconque, une somme supérieure à 50% de son budget des dépenses courantes pour des services publics donnant lieu à la perception des redevances d'usage; **CONSIDÉRANT QUE** le budget du service d'égouts sanitaires du Village de Pointe-Verte a été fixé 118 845 \$ pour l'année 2022;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la directrice générale soit autorisée à négocier auprès d'une institution financière une marge de crédit au montant 59 422.50 \$ pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Pour: 4	RÉSOLUTION ADOPTÉE
Contre: 0	

c) Résolution – Budget des fonds généraux

Résolution: 103-21	Proposée par : Mario Mercier				
	Appuyée de : Ronnie Arseneau				
QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le budget d'administration	générale proposé du Village de Pointe-				
Verte pour l'année fiscale 2022 soit adopté au montant de 1 287 144 \$ et qu'une somme de					
757 492 \$ soit perçue en guise d'impôt municipal p	our un taux d'imposition de <mark>1,5900</mark> par				
100\$ d'évaluation.					

Pour: 4
Contre: 0
RÉSOLUTION ADOPTÉE

d) Résolution – Marge de crédit des fonds généraux

Résolution: 104-21	Proposée par : Brigitte Guitard				
	Appuyée de : Roger Guitard				

CONSIDÉRANT QUE l'article 100(2) de la Loi sur la gouvernance du Nouveau-Brunswick stipule qu'une municipalité ne peut emprunter, au cours d'une année quelconque, une somme supérieure à 4% de son budget annuel;

CONSIDÉRANT QUE le budget du fonds général du Village de Pointe-Verte a été fixé à 1 287 144 \$ pour l'année 2022;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la directrice générale soit autorisée à négocier auprès d'une institution financière une marge de crédit au montant de **51 485.76 \$** pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Pour: 4	RÉSOLUTION ADOPTÉE				
Contre: 0					

e) Résolution – Budget du Parc Atlas

Résolution : 105-21	Proposée par : Mario Mercier Appuyée de : Brigitte Guitard					
Que le budget 2022 pour le Parc Atlas soit fixé à 17 000 \$ et soit adopté tel que présenté.						
Pour: 4	RÉSOLUTION ADOPTÉE					
Contre: 0						

f) Résolution – Transferts de fonds additionnels – SCADA

Résolution: 106-21 Proposée par: Ronnie Arseneau Appuyée de: Mario Mercier

Que les membres du conseil votent en faveur de transférer 12 000 \$, en surplus du 88 000 \$ prévu, du compte de réserve des égouts sanitaires au compte opérationnel des égouts sanitaires afin de couvrir l'augmentation des coûts reliés au placement du Système SCADA.

Référence: Résolution 59-21

Pour: 4 RÉSOLUTION ADOPTÉE

Contre: 0

8. Travaux Public / Transport / Environnement

a) Résolution – Nomination des ingénieurs municipaux

Résolution : 107-21 Proposée par : Ronnie Arseneau Appuyée de : Mario Mercier

Attendu, qu'en vertu de l'article 83 de la Loi sur la gouvernance locale du Nouveau-Brunswick, un gouvernement local peut nommer un ingénieur municipal.

Qu'il soit par la présente résolu que les firmes Roy Consultants, Boissonneault McGraw et Corbo, soient nommés ingénieurs municipaux pour l'année 2022.

Pour: 4 RÉSOLUTION ADOPTÉE

Contre: 0

9. Affaires diverses

a) Résolution – Nomination des avocats municipaux

Résolution : 108-21 Proposée par : Mario Mercier Appuyée de : Brigitte Guitard

Attendu, qu'en vertu de l'article 82(1) de la Loi sur la gouvernance locale du Nouveau-Brunswick, un gouvernement local peut nommer un avocat municipal.

Qu'il soi par la présente résolue que la firme Riordon Arseneault soit désignée comme avocats municipaux principaux pour l'année 2022.

Pour: 4 RÉSOLUTION ADOPTÉE
Contre: 0

b) Nomination des comptables municipaux

La firme comptables Allen, Paquet & Arseneau LLP a été désignée comme comptable municipal jusqu'à 2022.

10. Autre

- a) Adaptations aux changements climatiques
 Le conseiller Ronnie Arseneau avise les membres qu'il a participé à une réunion le 28 octobre 2021.
 Une subvention de 40 000 \$ auprès des Fonds en Fiducie (provincial) va être accordé pour continuer d'étudier les effets des changements climatiques.
- b) Autorité portuaire de Pointe-Verte Don
 Le conseiller Ronnie Arseneau confirme que nous recevrons un don de 5 000 \$ de l'Autorité
 portuaire.
 Les membres de l'Autorité portuaire seront invités à venir prendre une photo avec les membres du
 conseil juste avant le début de la prochaine réunion ordinaire le lundi 29 novembre 2021 à 19 h. La
 prise de photos est prévue à 18 h 30.

11. Levée de la réunion

Maxime Lejeune, maire

Ľ	orc	lre d	lu j	our	étant	épuisé,	la	réunion	est	levée	à	19	h	10	ე.
---	-----	-------	------	-----	-------	---------	----	---------	-----	-------	---	----	---	----	----

La prochain	e réunion ordinair	e est prévue le lu	undi 29 novembi	re 2021.	

Donna Landry-Haché, Directrice/Greffière